



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

soins et maintien à domicile

Question écrite n° 56822

Texte de la question

M. Rémi Delatte attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur l'aide aux personnes âgées fragilisées. Effectivement, les objectifs d'amélioration de la qualité des prestations assurées en établissement ou par des services d'aide et d'accompagnement, ainsi que de soins infirmiers à domicile semblent aujourd'hui remis en cause. Les effets de la convergence tarifaire en établissement, le plafonnement ou l'insuffisance des tarifs des prestations d'aide et de soins, et les distorsions concurrentielles impactent directement les ressources humaines mobilisées au service des personnes âgées les plus fragiles et la qualité des prestations. De plus, la sous-consommation des crédits de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie interpelle devant l'ampleur des besoins non couverts en matière d'aide et de soins aux personnes âgées. L'annonce de la possible instauration d'un 5e risque de protection sociale paraissait à même de répondre aux attentes des personnes concernées. Cependant, les premières orientations présentées dans ce cadre semblent aller dans le sens d'une simple réforme du financement de l'APA, alors même que la situation actuelle nécessite un projet autrement ambitieux. C'est pourquoi les personnes et organismes concernés sollicitent qu'un débat sociétal en ce sens soit engagé. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer les intentions du Gouvernement en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Rémi Delatte](#)

Circonscription : Côte-d'Or (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56822

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 août 2009, page 7614

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)